



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION
25 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE
25 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 17

OBJET
MAINTIEN D’UNE TARIFICATION
SOCIALE : CANTINE A 1 EURO

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le
Publiée le
Notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS

L’an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Mariannick MORVAN, Claire HERLIN, Alexa PELAGE, Marie Solange GRILLOT, Annick BAZIN, Léa PHALIPPOUX
Messieurs Ariel SHEPS, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Alain SOUEDET, Sylvain PASTORELLO, José AZEVEDO, Mickael SHEPS, Florian DAVID,

Étaient absents excusés :	Donne pouvoir à :
Madame Maria PIRKA	Madame Mariannick MORVAN
Madame S.MARTINS VIANA	Monsieur Ariel SHEPS
Monsieur Hervé FRANEL	Madame Marie Solange GRILLOT

Était (ent) absent (es) :
Mesdames Fleurine BOCQUILLON, Christine DAVOINE, Charlène METAUT, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN, Caroline ARAMINTHE
Messieurs Laurent PERTHUIS, Julien CAYZAC, Agostino MUZZIN,

DELIBERATION
MAINTIEN D’UNE TARIFICATION SOCIALE : CANTINE A 1 EURO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le fonds de soutien de l’état visant à l’instauration d’une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles.
CONSIDERANT que ce fonds s’inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et permet de garantir à tous un accès à l’alimentation,
CONSIDERANT la volonté municipale de proposer le principe du repas à 1€ aux quatre premières tranches de la grille des quotients familiaux pour les familles dont l’enfant sera scolarisé en école maternelle et élémentaire,
CONSIDERANT que l’aide de l’Etat est portée à 3 € pour tous les repas facturés à 1 € aux familles,
CONSIDERANT qu’après étude et évaluation sociale et financière de la mise en place d’une tarification sociale de la cantine, il est envisagé de reconduire avec effet rétroactif à compter du 1er septembre 2025 et pour une durée d’un an, la grille tarifaire ci-après,
CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances en date du 1^{ER} octobre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE comme indiqué en annexe, les tranches de quotient familial, les tarifs de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, de l'étude, à compter du 1^{er} septembre 2025.

RAPPELLE que les modalités, d'inscription, de paiement et de remboursement sont fixées par le règlement intérieur d'utilisation des restaurants scolaires, de l'accueil de loisirs et des accueils périscolaires.

PRECISE que les tranches 1 à 4 sont concernées par ce dispositif.

DIT que la tarification sociale « cantine à 1 Euro » est prévue pour une durée de 1 an et **qu'en cas de non-prorogation du dispositif par l'état, le tarif de référence se substituera de fait.**

DIT que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget en cours.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois suivant les modalités de notification et de publicité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire,
Marionnick MORVAN

Tarifs Applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 (En Euros)

QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE	1	2	3	4	5	6	7	Non fertois	Enseignants & Personnel Communal
Restauration scolaire (1) Tarif repas / jour Tarif PAI / jour	Inférieur à 266	De 266,01 à 355	De 355,01 à 473	De 473,01 à 631	De 631,01 à 842	De 842,01 à 1122	Sup à 1122.01		
	1.89	2.87	3.36	3.95	4.35	4.82	5.32	8.61	5.80
	1.22	1.87	2.19	2.53	2.85	3.17	3.49	5.71	
Accueil périscolaire Tarifs à la demi-heure - de 07h00 à 08h30 - de 16h30 à 19h00	0.56	0.70	0.78	0.86	0.93	1.00	1.07	1.63	
Gouter	en sus 0,33 € pour le goûter								
Accueil de loisirs - demi-journée sans repas - demi-journée avec repas - journée avec repas	3.65 6.11 9.77	4.78 8.03 12.83	5.35 9.01 14.36	5.91 10.03 15.94	6.48 10.99 17.46	7.03 11.96 19.00	7.60 12.92 20.52	12.22 20.83 33.04	
Etude Surveillée (tarif à la soirée)	1.45	1.95	2.19	2.44	2.69	2.84	3.18	6.10	
Nombre de familles année scolaire 2024-2025									

(1) Dispositif cantine "tarification sociale" (jusqu'à la fin de l'aide de l'Etat)

QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE					Sous réserve d'une suppression de l'aide gouvernementale
	1	2	3	4	
	Inférieur à 266	De 266,01 à 355	De 355,01 à 473	De 473,01 à 631	
Restauration scolaire Tarif repas / jour	1,00	1,00	1,00	1,00	